

DOCUMENT BUDGÉTAIRE

COMPTABILISATION DES



Comptabilisation des immobilisations corporelles

Introduction

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'apprête à faire un changement important dans ses méthodes comptables, ce qui accroîtra sa responsabilité à rendre des comptes aux contribuables de la province.

En apportant cette modification comptable importante, le gouvernement suit les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), qui a dévoilé un nouveau modèle pour la présentation de l'information du gouvernement.

Selon la nouvelle politique, le gouvernement utilisera une méthode différente pour la comptabilisation de ses immobilisations corporelles comme recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les immobilisations corporelles sont des éléments d'actif qui appartiennent au gouvernement comme les écoles et les hôpitaux, les routes, les ponts, les véhicules, les pièces importantes de machines ou d'équipement, etc. Ces articles, qui ont une durée de vie et une valeur économique, sont utilisés pour offrir des services au public pendant de nombreuses années. Les comptables désignent ces articles sous le titre d'immobilisations corporelles.

Le vérificateur général du Nouveau-Brunswick, Daryl C. Wilson, est le président actuel du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. À ce titre, il a indiqué que ce nouveau modèle nous permet d'examiner les dettes du gouvernement et les sources et les utilisations de ses fonds en plus de ses résultats annuels. Ce modèle permet d'accroître la reddition des comptes du gouvernement envers les contribuables.

Cinq gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral ont mis en œuvre le nouveau modèle comptable avant la fin de l'exercice financier 2002-2003. Les gouvernements des autres provinces ont indiqué qu'ils entendent procéder à sa mise en œuvre d'ici l'exercice financier 2005-2006.

Le changement apporté au Nouveau-Brunswick indique l'engagement du gouvernement à l'égard de la reddition des comptes. Il aura des effets sur les principaux documents financiers du gouvernement et ses rapports internes. Le public verra donc de l'information plus pertinente et plus appropriée dans de meilleurs délais concernant les immobilisations corporelles du gouvernement.

Les gens du Nouveau-Brunswick verront le nouveau format dans le budget principal de 2004-2005 qui sera présenté au printemps de 2004 en même temps

que le budget général de la province. Ce document explique les différences, indique pourquoi ces changements ont été apportés et ce que signifient ces changements.

Qu'est-ce qu'on entend par immobilisations corporelles?

Les immobilisations corporelles sont des immobilisations non financières qui ont une substance matérielle comme les routes, les ponts, les barrages, les réservoirs, les écoles, les hôpitaux, les collèges communautaires, les traversiers, les véhicules et les pièces d'équipement importantes, etc.

Pour qu'une immobilisation soit une immobilisation corporelle, elle doit être utilisée dans la prestation des services du gouvernement. Sa durée de vie utile ou son utilisation prévue doit être de plus d'un an.

Les immobilisations sont des éléments essentiels à la prestation des programmes et services du gouvernement. La prestation de soins de santé et de services d'éducation serait impossible sans investissements de capitaux dans les hôpitaux et dans les écoles. L'économie ne fonctionnerait pas de façon efficace sans un investissement continu dans l'infrastructure des transports, y compris les routes et les ponts.

Les gouvernements ont des investissements importants dans les immobilisations mais ils doivent gérer la demande accrue de financement pour de nouveaux projets d'immobilisations (p. ex. élargissement à quatre voies de la route) ainsi que pour les besoins continus relativement à l'entretien de l'infrastructure matérielle actuelle.

Quelles sont les méthodes de comptabilisation des immobilisations corporelles

Dans la province du Nouveau-Brunswick, la méthode qui est utilisée depuis longtemps consiste à imputer à l'exercice le coût entier d'une immobilisation durant l'année de son acquisition. Cette méthode diffère grandement de la façon dont le secteur privé procéderait pour la même opération.

Par exemple, si le gouvernement achète un bâtiment au coût d'un million de dollars en 2003-2004, il inscrit la somme totale d'un million de dollars comme dépense dans ses états financiers en 2003-2004.

D'autre part, une entreprise locale qui achète un bâtiment pour un million de dollars en même temps, impute la somme d'un million de dollars sur une plus longue période. L'entreprise ne considère pas l'achat comme une activité unique. Elle juge que le bâtiment sera utile pendant au moins 40 ans. Elle amortira donc ou étalera le coût sur une certaine période, inscrivant seulement 25 000 \$ par année pendant 40 ans comme dépense aux livres.

Voici un autre exemple qui explique comment le gouvernement traite maintenant de telles situations.

Le coût entier d'un nouveau palais de justice est inscrit au fur et à mesure que ce bâtiment est construit, même si le palais de justice servira le public pendant de nombreuses années. C'est-à-dire que le coût entier d'une immobilisation a un effet sur l'excédent ou sur le déficit du résultat net de la province durant l'année d'acquisition ou de construction.

Exemple

Le gouvernement construit un nouveau palais de justice sur une période de trois ans. Le coût du nouveau palais de justice est de 5 millions de dollars durant la première année, de 10 millions de dollars durant la deuxième année et de 10 millions de dollars durant la troisième année. Le palais de justice ouvrira ses portes au début de la quatrième année. Il servira le public et aura une durée de vie utile de 40 ans.

Selon la méthode comptable actuelle, le gouvernement imputerait 5 millions de dollars à la première année, 10 millions de dollars à la deuxième année et 10 millions de dollars à la troisième année. Il n'y aurait pas de dépenses liées à la construction du palais de justice après la troisième année même si le palais de justice sera utilisé pour offrir des services au cours des 40 prochaines années. Le gouvernement provincial financerait ces coûts annuels à partir des recettes nouvelles ou actuelles de façon à ne pas accuser un déficit.

Comment la méthode actuelle de comptabilisation des immobilisations corporelles influe-t-elle sur la dette nette de la province?

Cette approche pour le traitement des immobilisations est conforme au modèle de la dette nette qui a toujours été considéré comme le modèle de présentation de l'information le plus approprié pour les gouvernements.

Lorsque son passif dépasse l'actif financier, le gouvernement a une dette nette. L'actif financier est soit une encaisse ou un actif qui produira un flux de liquidités à l'avenir.

À la fin de 2002-2003, la dette nette de la province du Nouveau-Brunswick était de 6,7 milliards de dollars.

Quelles sont les nouvelles normes comptables pour les immobilisations corporelles?

Les nouvelles normes comptables permettront au gouvernement de se rapprocher d'un modèle du secteur privé pour la comptabilisation des immobilisations. Il n'y

aura plus de décalage fondamental entre le traitement comptable et la durée de vie utile d'une immobilisation.

Selon le nouveau modèle, le gouvernement imputerait à l'exercice un bâtiment d'un million de dollars. Il ne s'agirait pas d'un coût unique, mais ce montant serait réparti sur de nombreuses années. Il procéderait de la même façon que l'entreprise locale dans l'exemple déjà présenté.

Selon la comptabilisation des immobilisations corporelles, l'imputation à l'exercice du nouveau palais de justice sera différente. Les comptables du gouvernement l'établiront comme un actif parce que ce bâtiment peut servir le public pendant longtemps.

Au cours d'une période de 40 ans, soit la durée utile du palais de justice, le gouvernement enregistrera une dépense d'amortissement ou d'utilisation. C'est-à-dire que le coût entier de l'immobilisation influe sur l'excédent ou le déficit du résultat net du gouvernement sur la période pendant la période d'utilisation de l'actif.

Regardons de nouveau l'exemple du palais de justice, selon le nouveau modèle comptable.

Exemple

Le gouvernement construit un nouveau palais de justice sur une période de trois ans. Le coût du nouveau palais de justice est de 5 millions de dollars durant la première année, de 10 millions de dollars durant la deuxième année et de 10 millions de dollars durant la troisième année. Le palais de justice ouvrira ses portes au début de la quatrième année. Il servira le public et aura une durée de vie utile de 40 ans.

Selon le nouveau modèle, il n'y aurait pas de dépenses associées au palais de justice durant les années une à trois. Le coût du palais de justice serait inscrit en charge sur une période de 40 ans $(1/40^e$ par année)¹ à compter de son ouverture durant l'année 4. Les dépenses seraient inscrites à 625 000 \$ par année (25 millions de dollars divisés par 40 ans) pendant l'utilisation du palais de justice.

Comment la nouvelle méthode de comptabilisation des immobilisations influe-t-elle sur la dette nette de la province?

La nouvelle méthode de comptabilisation des immobilisations ne modifiera pas la façon de calculer la dette nette.

_

¹ La dépense réelle durant la quatrième année serait de 312 500 \$ parce que la moitié d'une année d'amortissement est passée en charge durant la première année de la durée utile de l'immobilisation, quel que soit le mois de l'année durant lequel ce bâtiment a été acquis.

Selon l'exemple du palais de justice, encore une fois, la dette nette augmentera si les gouvernements ne peuvent pas financer le coût de l'immobilisation (c.-à-d. 5 millions de dollars durant la première année, 10 millions de dollars pendant la deuxième année et 10 millions pendant la troisième année) avec des recettes nouvelles ou existantes, comme dans le cas de la méthode actuelle.

Toutefois, le nouveau modèle comptable présente une autre mesure financière pour les gouvernements qui est désignée sous le nom de « déficit accumulé » ou « dette provinciale ». La dette provinciale est la dette nette moins les immobilisations non financières (corporelles).

Selon ce modèle, la dette nette est divisée en deux composantes : la partie qui concerne l'investissement dans l'immobilisation et la partie qui concerne les déficits d'exploitation précédents.

Comment le gouvernement se prépare-t-il à ce changement?

Comme il a été indiqué dans le discours du budget principal du ministre des Finances en avril 2002, le gouvernement a examiné de façon proactive la nouvelle méthode comptable et ses répercussions. Le Nouveau-Brunswick a décidé d'adopter les nouvelles normes en 2004-2005, soit un an plus tôt que ce qu'exige le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Restructurer les procédés et le matériel pour répondre aux nouvelles normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, voilà ce qui est tout un défi. Le Bureau du contrôleur assure un leadership, une orientation et du matériel d'information pour le personnel financier du gouvernement. Le Bureau du contrôleur met également au point une directive globale pour orienter le personnel.

Le ministère des Finances devra réviser les documents financiers comme le budget principal parce que des changements seront nécessaires en 2004-2005 pour répondre aux nouvelles normes comptables du CCSP.

Les états financiers vérifiés des Comptes publics du Nouveau-Brunswick seront présentés différemment que par le passé.

Quels changements faut-il apporter aux documents financiers du gouvernement?

Le nouveau modèle de présentation de l'information engendrera un certain nombre de changements dans les états financiers. D'autres détails seront fournis lorsque le budget principal de 2004-2005 sera présenté.

Toutefois, voici certains exemples hypothétiques, qui sont fondés sur un bilan pour indiquer la dette provinciale, un état des résultats d'exploitation pour indiquer un excédent ou un déficit et un état de l'évolution de la situation de la dette nette pour indiquer une dette nette.

Ainsi, on peut comparer la présentation selon le modèle comptable actuel avec la présentation exigée par le nouveau modèle de présentation de l'information. (Il ne s'agit ici que d'exemples et non pas de données véridiques.)

Bilan

	Modèle actuel	Nouveau modèle
Actif financier	1 500	1 500
Passif	(8 500)	<u>(8 500)</u>
Dette nette	(7 000)	(7 000)
Immobilisations (valeur comptable nette)	S.O.	3 000
Dette provinciale *	S.O.	<u>(4 000)</u>

^{*} Désignée également sous le titre de déficit accumulé.

État des résultats

	Modèle actuel	Nouveau modèle
Recettes	5 000	5 000
Dépenses (dépenses de capital et d'amortissement non incluses)	<u>(4 700)</u>	<u>(4 700)</u>
Total partiel	300	300
Dépenses en capital nettes	(250)	S.O.
Amortissement	<u> </u>	(200)
Excédent/(déficit)	<u>50</u>	<u> 100</u>

État de la variation de la dette nette

	Modèle actuel	Nouveau modèle
Dette nette à l'ouverture	(7 050)	(7 050)
Excédent (déficit)	50	<u>100</u>
Total partiel	(7 000)	(6 950)
Dépenses en capitale nettes	S.O.	(250)
Amortissement	<u> </u>	200
Dette nette à la clôture	<u>(7 000)</u>	<u>(7 000)</u>

Conclusion

Les nouveaux principes comptables du CCSP représentent un changement important dans la façon dont le gouvernement présentera l'information sur les immobilisations qui lui appartiennent.

Le gouvernement de la province est heureux de ce changement important figurant dans les normes comptables pour les immobilisations corporelles et sera prêt à en faire la mise en œuvre lors de la présentation du budget principal de 2004-2005.

En indiquant les immobilisations corporelles dans les états financiers, le gouvernement donnera une meilleure indication de sa situation financière et des ressources disponibles pour offrir les services. C'est une nouvelle méthode parce qu'elle indique qu'un gouvernement a un actif qui a encore une valeur.

En indiquant les immobilisations et l'amortissement dans ses états financiers, le gouvernement se concentrera encore davantage sur des plans d'immobilisation et d'entretien à long terme efficaces. Les dépenses en immobilisation ne seront pas oubliées après l'acquisition de l'actif. Le gouvernement peut avoir une meilleure compréhension de la nature et de l'étendue de ses immobilisations et peut planifier pour l'entretien continu et le remplacement éventuel de ses immobilisations.

On prévoit également que l'inscription d'une dépense d'amortissement ou d'utilisation annuelle dans les états financiers du gouvernement donnera une meilleure idée du coût des programmes du gouvernement. La transparence et la reddition des comptes sont des mots d'ordre de ce gouvernement. L'effet de donner une meilleure idée du coût des programmes du gouvernement sera utile pour les contribuables qui veulent voir comment est dépensé l'argent qui est le fruit de leurs labeurs.

Les immobilisations du gouvernement seront indiquées selon une base qui est plus facile à comparer avec le secteur privé. Étant donné que le modèle utilisé depuis de nombreuses années par l'entreprise est la norme dans la province, le public pourra plus facilement comprendre ce modèle, parce qu'il connaît le concept de la passation en charge des immobilisations pendant leur durée de vie utile.

La dette nette continuera d'être indiquée et continuera d'être un indicateur de la situation financière du gouvernement. Toutefois, la dette provinciale servira à mieux expliquer les différentes composantes de la dette nette.

En général, les nouvelles normes comptables assureront le maintien de l'engagement du gouvernement à améliorer la reddition des comptes financiers envers tous les gens du Nouveau-Brunswick.